

Bulletin Municipal n°5

Bordes-Uchentein



Juillet 2022

Chers administrés,

Ce début d'année est marqué par une guerre à nos portes. Afin de venir en aide au peuple Ukrainien, le conseil municipal a attribué une aide exceptionnelle de 2000 euros à la Croix Rouge à cet effet. Il est à souhaiter que ce conflit ne s'étende pas plus.

La commune a été l'objet en ce début d'année de vandalisme. La porte sectionnelle de l'atelier municipal a subi une tentative d'effraction nécessitant une plainte auprès de la gendarmerie. Des vols de carburant ont été également constatés sur notre tracteur. La pose de pièges photographiques a donc été réalisée.

Nos communes de montagne voient arriver depuis la crise sanitaire de nouvelles populations qui souhaitent vivre dans un cadre plus naturel. Nous leur souhaitons la bienvenue et la réussite dans leurs projets. Cela se traduit également par un nombre d'enfants en hausse, ce qui fait baisser la moyenne d'âge.

La commune avait candidaté à l'été 2021 au concours mon beau village organisé par la Dépêche du Midi. Nous avons obtenu le premier prix dans la catégorie patrimoine au niveau de l'Ariège. Nous remercions tous ceux qui ont voté pour nous.

Je profite de ce bulletin municipal pour rappeler l'importance de trier les déchets. Tout ce qui est mis dans les containers gris part à l'enfouissement du côté de Saint-Gaudens, contrairement aux autres bacs de tri. Si on prend l'exemple d'une bouteille, le coût est de 90 euros la tonne par habitant si elle se trouve dans le gris, 4 euros si elle est dans le bac à verre. La TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) étant en forte augmentation, la facture risque de grimper ! Elle était de 25 euros la tonne en 2020 et sera de 65 euros en 2025. Les analyses faites sur une poubelle ordinaire montrent que 2/3 de celle-ci pourrait être recyclée. Il y a donc de grandes possibilités d'amélioration. De plus, depuis le 1^{er} juillet, vous pouvez mettre les plastiques dans le bac jaune.

> EMBALLAGE PLASTIQUE :

Bouteilles, flacons + barquettes, pots de yaourt, tubes, sacs, films...

> BRIQUES ALIMENTAIRES :

Lait, jus de fruit...

> ACIER :

Conserves, canettes, aérosols vidés de leur contenu !



Les pages suivantes vont présenter la vie de la commune depuis un an.

Bonne lecture.

Patrick Laffont

BUDGET

Année 2021

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 298 214 euros, les recettes à 440 980 euros.

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 150 935 euros, les recettes à 454 390 euros. Il est à noter pour cette section que de nombreuses dépenses prévues sur l'année 2021 ne se sont pas réalisées. L'année 2022 verra un montant de dépenses beaucoup plus élevé.

Comme les années précédentes, les taux d'imposition 2022 restent inchangés.

Le budget primitif 2022 a été arrêté à 631 052 euros pour le fonctionnement et à 1 319 210 euros pour l'investissement.

BATIMENTS

- **Cabane de Caussis**

Les travaux de rénovation ont été réalisés à l'été 2021 donnant une nouvelle vie à cette cabane. Tout s'est parfaitement déroulé avec les artisans à cette altitude.

- **Presbytère de Bordes**

Les travaux qui avaient été envisagés avec ceux du logement de l'instituteur en 2012 ont enfin débutés. Devant le coût important (300 000 € HT), les travaux de démolition ont été réalisés en régie par nos ouvriers communaux. Le principe retenu est de réaliser deux appartements à peu près équivalents, contrairement à ce qu'il y avait. Ces logements auront une surface utile de 76 et 94 m². Le marché de travaux est constitué de 8 lots attribué à 7 entreprises. La livraison est espérée au printemps 2023.

- **Mairie d'Uchentein**

Un dégât des eaux a eu lieu dans les locaux de la mairie (tuyau d'alimentation percé), provoquant des moisissures sur les murs intérieurs. Le gel est probablement à l'origine, mais depuis quand ?

Une déclaration a été faite à notre assurance.

- **Eglise d'Ourjout**

Les travaux d'assainissement de l'édifice sont enfin commencés. Les problèmes d'humidité résolus, la prochaine étape de travaux sera consacrée à la mise en valeur des peintures et à la présentation de nombreux objets patrimoniaux.

- **Eglise d'Uchentein**

Les travaux sont terminés en ce qui concerne le bâtiment proprement dit. Il reste à déterminer les opérations à mener pour quelques objets mobiliers. Le retable d'Ourjout est dorénavant installé dans la chapelle Nord à Uchentein, libérant l'église d'Ourjout pour la mise en valeur des peintures romanes. Le montant total des travaux s'élève à près de 400 000 euros.



- **Eglise d'Idrein**

Des travaux de reprise des enduits à pierres vues au mortier de chaux du mur du clocher vont être réalisés.

Nous profitons de ce bulletin municipal pour remercier les bénévoles qui ont œuvré à la restauration d'objets mobiliers (baptistère, confessionnal, escalier, tribune, chaises, porte d'entrée, ...) pour un coût minime pour la commune.

Le vendredi 24 juin, une messe a été célébrée par 2 prêtres. Un apéritif dinatoire concocté par les habitants du hameau a clôturé la soirée. Cela faisait 70 ans qu'une messe avait été célébrée dans cette église, à l'exclusion de baptêmes ou obsèques.



Travaux de voirie

- **Piste d'Aoutsech**

La géomètre ayant réalisée le relevé de cette piste, un courrier a été envoyé à tous les propriétaires afin de régulariser la situation administrative de cette voie. Les propriétaires sont invités à venir en mairie pour signer le procès-verbal de délimitation. Il serait souhaitable que ces formalités se fassent à l'amiable afin d'accélérer la procédure.

- **Route de Bacher**

Les intempéries de ce début d'année ont provoqué un glissement de terrain obstruant complètement la route. Nous avons dû faire appel à l'entreprise Piquemal afin de la dégager. Nous avons également eu le renfort de deux agriculteurs avec tracteur et benne en plus de celui de la commune afin d'évacuer toute la terre. La route a ainsi été réouverte en fin de journée. Nous les remercions de leur aide précieuse.



Saleuse

Les premiers frimas de l'hiver nous ont obligé à sortir la saleuse. A cette occasion, celle-ci a rendu l'âme, rongée par le sel. Nous avons donc réinvesti sur une saleuse en inox.

- **Goudronnage**

Afin de profiter d'une négociation tarifaire plus poussée, la commune a adhéré cette année au groupement de commandes de la communauté de communes. Les travaux prévus concernent le hameau d'Idrein, les chemins de l'église de Bordes, Uchentein d'en Bas. Les travaux devraient être réalisés début octobre.

- **Traversée de Bordes**

Plusieurs personnes se sont manifestées en mairie en signalant que les voitures roulent trop vite dans la traversée de Bordes. Nous avons demandé au service des routes du département de réaliser un contrôle au niveau du pont du Balamet. Les excès de vitesse n'étaient pas flagrants. Afin de poursuivre cette étude, la commune s'est équipée de son propre matériel. Celui-ci a été posé au mois de mai au Tukai et en juin au-dessus de la salle des fêtes. Pendant la saison estivale, il est installé sur la route du Ribérot afin de connaître plus précisément la fréquentation de la vallée.

Données des compteurs de vitesse :

Au Tukai du 25/05 au 7/06

6 300 véhicules

Vitesse moyenne 38km/h

Répartition par vitesse :

0 à 10 km/h	0.51%
10 à 20 km/h	1.82%
20 à 30 km/h	12.05%
30 à 40 km/h	48.58%
40 à 50 km/h	32.88%
50 à 60 km/h	3.93%
60 à 70 km/h	0.19%
70 à 80 km/h	0.03%

Devant le gîte Champagnet du 9 au 27/06

8 300 véhicules

Vitesse moyenne 36 km/h

Répartition par vitesse :

0 à 10 km/h	0.50%
10 à 20 km/h	2.72%
20 à 30 km/h	19.75%
30 à 40 km/h	55.17%
40 à 50 km/h	20.46%
50 à 60 km/h	1.30%
60 à 70 km/h	0.07%
70 à 80 km/h	0.02%

Après la saison estivale, le compteur sera installé du côté de la mairie.

Les données complètes sont disponibles à la Mairie.

- **Débroussaillage et cimetières**

Lors des opérations de débroussaillage par les employés, il serait souhaitable, dans la mesure du possible, de vous écarter et de mettre vos véhicules à l'abri afin d'éviter tout risque de projection de cailloux ou autre.

D'autre part, nous vous rappelons que les cimetières sont équipés de composteurs, merci donc de ne pas laisser vos déchets dans les allées. Sachez que vous pouvez également acquérir un composteur au Service des déchets de la Communauté des Communes Couserans Pyrénées pour la somme de 22€.

Opérations foncières

- Uchentein d'en haut : la parcelle A562 de 300 m² était jusqu'à présent louée au propriétaire riverain pour l'euro symbolique. Suite à la demande de ce dernier, la commune a accepté la cession au prix de 3000 euros.

- **Aulignac** : au fil des années, des aménagements de devant de porte ont été réalisés par des propriétaires. Ces zones et les surfaces concernées étant minimales, la commune a accepté de régulariser cette situation par bornage et cession.

- **Uchentein d'en Bas** : le service des domaines a récupéré des biens d'une personne ayant passée de nombreuses années en maison de retraite. La commune s'est positionnée afin d'acquérir une maison, une grange et un terrain, les autres biens étant rachetés par l'agriculteur local. Cela permettra de créer du locatif sur cette zone où la population permanente est peu présente.



- **Biens sans maîtres** : le service des domaines a proposé à la commune de récupérer des biens forestiers vacants. La commune accepte cette opération. Les éventuels propriétaires sont invités à se faire connaître.

ARRÊTE

Article 1:

La liste des parcelles en nature de forêts présumées étant des biens vacants et sans maître sur la commune des Bordes sur Lez est arrêtée comme suit :

Commune	Section	N° parcelles
LES BORDES-SUR-LEZ	A	133
	A	181
	A	327
	A	843
	A	880
	A	912
	B	95
	B	170
	B	225
	B	945
	B	972
	B	977
	B	1223
	B	1253
	B	1256
	B	1276
	C	269
	C	276
	C	281
	C	283
	C	286
	C	288
	C	428
	C	429
	C	432
	C	590
	C	653
	C	940
	C	1486
	C	1487

Chats errants

Suite à la prolifération des chats, la commune s'est lancée dans une vaste opération de stérilisation. Une convention avec l'association 30 millions d'amis a été conclue. La commune a versé une subvention correspondant à 50% des frais de vétérinaire à l'association. Celle-ci règle ensuite directement le cabinet vétérinaire. Nous sommes engagés sur un quota de 60 bêtes pour l'année 2022. Cela représente un travail important pour Fanny qui doit poser les pièges, amener les chats chez le vétérinaire et aller les récupérer le lendemain afin de les relâcher sur le lieu de capture.

Afin de ne pas avoir à répéter cette opération, les propriétaires d'animaux sont invités à les stériliser.

Ecoles

La commune participe au financement des frais de scolarité sur Castillon et Sentein. Pour l'année scolaire 2021/2022, ils sont 8 enfants à Castillon et 3 à Sentein. Cela représente 12 000 euros pour l'année. S'y ajoute une participation aux frais de repas à la cantine.



Personnel communal

Comme annoncé sur le précédent bulletin municipal, l'heure de la retraite a sonné. Daniel a définitivement quitté la collectivité au 30 avril.

En ce qui concerne David, il a été reconnu inapte à sa fonction après un peu plus de 4 ans de congés maladie. Il bénéficie donc d'une retraite pour invalidité.

Afin de pallier ces départs, nous avons fait le choix de passer Xavier à temps complet. Nous avons ensuite proposé à Loungta, qui a travaillé 3 saisons à la mairie, de l'embaucher en CDI. Souhaitant créer sa propre entreprise, il a décliné notre offre. Nous avons donc recherché un profil qui puisse convenir. Notre choix s'est arrêté sur Monsieur Guy Soulé, qui était salarié à Couserans Construction. Outre ses connaissances dans les travaux de bâtiment, il possède les permis et les certificats de capacité nécessaires à la conduite des différents engins. Il est également pompier volontaire à Castillon. La commune a signé une convention avec le service départemental d'incendie et de secours afin de le libérer en cas de besoin pendant les heures de travail, et renforcer ainsi les capacités d'intervention du centre de secours de Castillon.

Défibrillateur

La mise en place d'un défibrillateur au niveau de la salle polyvalente et d'un à la mairie d'Uchentein est effective. Une formation a été dispensée en présentiel à une dizaine de personnes le 22 juin. Des accès de formation en e-learning sont également disponibles. L'utilisation de cet appareil ne se fait que si la personne est inconsciente et ne respire plus.

Matériel de bureau

L'ordinateur d'Uchentein devenant vétuste et posant problème pour la liaison informatique, un ordinateur portable a été acquis permettant de travailler en poste déporté sur le serveur de la mairie de Bordes.

Le contrat de location du copieur de la mairie de Bordes arrivant à échéance, un nouveau matériel a été loué. Le fournisseur acceptant de nous laisser l'autre copieur couleur à titre gratuit, celui-ci a rejoint la mairie d'Uchentein en remplacement de celui en noir et blanc.

Projet d'association foncière pastorale

Une AFP est une association syndicale qui réunit les propriétaires d'un territoire, situé en zone de montagne, à vocation agricole ou pastorale. L'objectif est de pallier au morcellement de la propriété en ayant un interlocuteur unique, l'AFP, qui va permettre aux agriculteurs de maîtriser, par location, les terrains qu'ils utilisent et de réaliser des travaux d'amélioration (accès, clôtures, débroussaillage, ...).

Le foncier bâti, dont les granges, ne rentrent pas dans l'AFP.

La zone concernée reprend celle du groupement d'Arrien (entre Idrein et Villargein pour ce qui concerne notre commune).

Après une réunion de présentation qui a eu lieu à Arrien le 26 février, une enquête publique va avoir lieu prochainement.

Association Patrimoine **Bordes sur Lez**

Après deux années difficiles dues à la pandémie de Covid-19, l'association a repris ses activités en débutant tout doucement, le temps de « rassembler les troupes ». Cela a permis d'organiser une soirée cassoulet le 30 avril mais aussi de finaliser l'écriture du livret sur l'église Saint-Pierre d'Ourjout. Il est à noter que ce livret a été entièrement revu par Monsieur Emmanuel Garland, Docteur en Histoire de l'Art, et qu'il est désormais disponible auprès de l'association ou bien en commande via Internet après connexion au site de l'association.

Enfin, les efforts consentis par tous les bénévoles depuis quatre années dans la préparation de cette fête ont pu être récompensés à leur juste valeur le 16 juillet dernier. En effet, 2022 nous gratifié d'une très belle Journée Médiévale, avec nombre de visiteurs, une quinzaine d'échoppes, un fauconnier et surtout, La Compagnie de Simon qui a su relever le gant face à la défection d'une autre compagnie un mois et demi avant la date ! J'en profite donc pour remercier les personnes qui ont œuvré d'arrachepied pour pallier cette volte-face.

Maintenant que les moments difficiles sont relégués au passé, il nous faut reprendre notre réflexion sur la constitution d'un "trésor" dans l'église d'Ourjout pour présenter aux visiteurs plusieurs objets ayant une valeur historique, esthétique et religieuse, d'autant que les travaux de restauration tant attendus montrent les premiers résultats sur les façades de l'édifice. Je tiens à féliciter les ouvriers qui ont accompli là un travail magnifique.

Toujours dans les bonnes nouvelles, la restauration et la mise en place du retable

d'Ourjout dans une chapelle de l'église Saint-Etienne d'Uchentein s'est achevée le 20 juillet. Là aussi le résultat du travail de restauration est splendide.

En conclusion, je tiens à remercier tout particulièrement les adhérents et sympathisants, la municipalité et ses employés communaux qui permettent à notre association de réaliser de belles choses. Merci à tous d'œuvrer pour la promotion et protection de notre extraordinaire patrimoine.

L'aventure continue...

Le président Jean Bertrand Fauré

Association Culture Art **Patrimoine d'Uchentein**

LA CABANE EN LAUZE DE L'ESCALETTE

La cabane en lauze de l'Escalette est un petit abri en pierre sèche situé un peu plus haut que la carrière de marbre. Elle est sur l'un des sites d'extraction et de façonnage de lauzes de grandes dimensions, utilisées autrefois en couronnement des murs des maisons et granges couvertes en chaume, de seigle le plus souvent. Elle a été restaurée il y a quelques années par l'association des amis du Parc.

Pour la protéger des atteintes des vaches, elle avait été entourée d'une clôture grillagée montée sur poteaux bois. Comme l'estive, le site s'est vite embroussaillé et la cabane disparut sous un énorme roncier. Avec la contribution active des sangliers qui fouissent sous les bouses, les vaches qui aiment se gratter détruisaient la clôture et commençaient à ruiner la cabane. En 2020 un projet de finition de la restauration de la cabane et de mise en valeur du site a été élaboré. En 2021, la cabane a été complétée par une couverture végétale sous la responsabilité de Monsieur Yves Rougès des amis du Parc. Parallèlement, les Uchentenois de l'association Culture Art

Patrimoine d'Uchentein ont débroussaillé le site et permis sa lecture complète : rendre visible la cabane de loin, rendre lisible le front de taille avec ses grosses lauzes encore en place, dégager le carreau de façonnage avec son plateau et ses tas de déchets issus du façonnage. Cette possibilité nouvelle de comprendre le site rend inutile tout panneau explicatif. Il a fallu attendre 2022 pour remplacer l'ancienne clôture par une nouvelle complètement différente. La clôture doit détourner les vaches mais laisser les ovins brouter, ne pas leur offrir un point d'appui pour se gratter et être le plus discrète possible. Le choix s'est porté sur une clôture de type mobile à fil coloré sur poteaux fins en métal. La commune a entièrement pris en charge la fourniture. La bande de terre délimitée par la clôture a été décapée pour ralentir la végétation. Mais bien évidemment, depuis l'an dernier elle a repris, notamment la fougère et la ronce. Elles ont été à nouveau fauchées. Comme prévu, les vaches sont revenues se gratter sur les poteaux d'angles qui ont été renforcés par des haubans. Affaire à suivre...

Mais cette cabane, qui à l'origine l'a fabriquée ? Le lauzier qui travaille à la mauvaise saison ? Le berger qui profite de la carrière de lauze pour se construire un abri avec son annexe pour le chien ? Nul ne le sait. Ce qui est sûr, c'est que cet abri en pierre sèche n'a pu servir à la transhumance puisqu'il est à une demie heure du village. Il n'est donc pas assimilable aux ORRYS situés en haute Ariège et particulièrement au Vicdessos, dont l'existence millénaire repose essentiellement sur la transhumance, avec déplacement parfois de familles entières. Pour en terminer, cette appellation est propre à la vallée de l'Ariège et ne peut convenir au Couserans gascon. La signalétique actuelle est peut-être à revoir...

La seule chose dont on peut être certain, c'est que la conservation du site suppose un suivi permanent et un entretien avec au minimum un fauchage annuel. Mais pourquoi l'entretien du site ne relève-t-il pas de la collectivité qui gère la boucle de petite randonnée qui passe juste devant ? La réponse est simple : la « ComCom » ne peut prendre en charge tous les éléments de patrimoine situés sur les nombreux itinéraires de petite randonnée dont elle a la charge... Alors bienvenue aux bonnes volontés qui acceptent de donner une partie de leur temps au bien commun.

Merci d'avance.

Jean-Louis Chevalier



Avant



Après

Communauté de Communes Couserans Pyrénées (CCCP)

La commune étant membre de la communauté de communes, nous vous présentons ci-après divers thèmes dont elle a la compétence et pour lesquels tout un chacun peut bénéficier.

- **SANTÉ**

Cabinets médicaux

La CCCP possède la compétence « maisons de santé » depuis sa création, et le territoire est à ce jour bien pourvu (Castillon, Oust, La Bastide de Sérou, Saint-Girons, Prat). Ces lieux regroupent différents professionnels de santé, et en premier lieu des médecins, dans le but d'éviter un désert médical.

Il se trouve qu'aujourd'hui les nouveaux professionnels de santé ne souhaitent plus travailler comme leurs aînés, mais dans des conditions qui leur permettent de bénéficier de plus de temps libre et d'être libéré de la paperasserie. La région Occitanie a donc décidé de créer un GIP (groupement d'intérêt public) afin de répondre à cette nouvelle demande par la création de centres de santé. Cela permet de pouvoir salarier des médecins, en leur donnant des locaux et du personnel de secrétariat. C'est ce qui vient d'être réalisé à Sainte-Croix Volvestre, dernier coin du Couserans qui ne possédait pas de maison de santé. Le dernier médecin a pris sa retraite fin 2021, et la population locale s'est retrouvée démunie. La CCCP a donc engagé très rapidement un processus afin de palier à ce problème. Il a notamment fallu modifier les compétences, les statuts de la communauté de communes ne mentionnant pas la création de centres de santé. Les 94 communes du Couserans ont également délibéré dans ce sens. Des bungalows provisoires ont été installés, et le premier médecin a commencé au 1^{er} juillet, le second attaquant au 1^{er} août. Les autres professionnels de santé (kinés, infirmiers, ...)

vont les rejoindre. Ces 2 médecins vont donc être salariés par le GIP, le poste de secrétariat et les locaux étant pris en charge par la CCCP, laquelle dans un second temps va construire des locaux en dur. Le secteur du Volvestre est donc maintenant également pourvu en médecins.

La difficulté maintenant réside dans le fait que des médecins salariés et des médecins libéraux ne peuvent pas exercer dans les mêmes locaux. Il est souhaitable que le législateur se penche sur ce problème qui risque d'amplifier la difficulté pour trouver de nouveaux médecins. Des cabinets seraient disponibles notamment à la maison de santé de Saint-Girons.

C.H.A.C.

Des problèmes de recrutement sont également présents à l'hôpital de Saint-Lizier. Cela provoque des augmentations de coût, l'appel à des intérimaires coûtant très cher, et le déficit se creuse. De plus, des problèmes relationnels entre le directeur et les employés ont entraîné de vives tensions. L'ensemble des élus du Couserans s'est retrouvé fin 2021 devant l'hôpital avec les écharpes tricolores pour demander à l'agence régionale de santé de prendre des mesures afin de rétablir la sérénité. Après plusieurs rendez-vous, les élus ont été entendus et le directeur muté. Une direction provisoire est actuellement en place afin de remettre de l'ordre. Les élus restent attentifs à la situation.

- **FRANCE SERVICES**

Suite à la fermeture de nombreux services publics, il a été mis en place des maisons France Services dans l'objectif de venir en aide à la population dans leurs diverses démarches administratives. Elle était située à Saint-Girons. Afin de venir au plus près des habitants, la communauté de communes a mis en place en supplément un nouveau service public itinérant. Deux agents polyvalents tiennent depuis quelques jours une permanence France Services itinérante. Pour ce qui nous concerne, la permanence est le mardi à la mairie de

Castillon. Vous pouvez obtenir des renseignements pour ce qui concerne la santé, la famille, la retraite, le logement, les impôts,

- **SERVICE DECHETS**

Afin d'optimiser les coûts, le service de ramassage des déchets a été réorganisé. Vous avez peut-être remarqué que les jours des tournées ont été modifiés. Le but est de passer plus souvent en saison estivale et moins l'hiver. Mais pour que ce service puisse s'exercer, il faut que le camion benne puisse manœuvrer. C'est notamment le cas au bout du village. Après plusieurs demandes des services, un panneau aire de retournement a été mis en place afin de laisser libre un espace. Il a été arraché 2 jours plus tard. Nous allons donc reposer un panneau et faire un marquage au sol. Si des véhicules continuent de stationner sur ce lieu, la gendarmerie sera compétente pour l'enlèvement des véhicules.

- **CENTRE CULTUREL**

Projet de longue date, la création d'un Centre Culturel à Saint-Girons, est de nouveau sur les rails, et bien plus, puisque les élus de la Communauté de Communes ont voté à l'unanimité pour sa réalisation. Ce nouvel équipement très attendu sera construit sur le site du Parc des Expositions, à côté de la halle couverte et du gymnase. D'une surface de 3600 m², il abritera trois structures : l'école de musique Couserans-Pyrénées qui profitera de locaux adaptés à la pratique ; une salle de spectacle de 350 places assises et 500 places debout ; et un complexe cinéma labellisé « Art & Essai » de trois salles (180, 100 et 80 places). Le projet de construction englobe un aménagement urbain inscrit notamment au titre du dispositif « Petites villes de demain », avec une attention particulière aux accès piétonniers, cyclistes, ainsi qu'au stationnement. Tout comme la création du Centre Aquatique il y a maintenant cinq ans,

cet équipement, doit contribuer à dynamiser l'attractivité du territoire pour les résidents, mais aussi pour les nouveaux arrivants. Le concours d'architectes a été lancé cet automne. Les travaux doivent débuter en 2023 pour une livraison envisagée fin 2024. Le plan de financement est en cours de finalisation.

- **OBSERVATOIRE ASTRONOMIQUE**

Sur l'initiative de l'association Ciel d'Occitanie, et porté par la Communauté de Communes, un projet de construction d'observatoire est à l'étude au Cap de Guzet, toujours dans une optique de diversification du site et de développement économique et touristique. Cette future structure à ossature bois équipée de télescopes aura également la particularité d'être accessible et adaptée aux personnes souffrant de handicap visuel. Il s'agit d'un projet d'envergure puisqu'une telle structure accessible aux malvoyants n'existe pas en Europe. Le site de Guzet a été choisi pour son altitude idéale, sa facilité d'accès, ainsi que par sa capacité d'accueil. Il faut savoir que Guzet est déjà réputé par les observateurs du ciel puisque chaque été est organisée « la nuit des étoiles » attirant déjà de nombreux astronomes amateurs. Ce futur observatoire de Guzet pourrait accueillir jusqu'à 4 000 visiteurs par an, dont 20 % de personnes à mobilité réduite et mal voyants. La construction de cet équipement s'élève à 700 000 €. Ce projet est largement soutenu par un comité scientifique associant universités et plusieurs collectivités. La participation financière de la Communauté de Communes serait de 161.000 €, une fois les subventions déduites.



Les démarches administratives au plus proche de vous

Des permanences de France Services chaque semaine au plus proche de vous :



France services

Liberté
Égalité
Fraternité

itinérant

Caumont
Le LUNDI
salle polyvalente

Sainte-Croix Volvestre
Le MERCREDI
mairie

La Bastide de Sérou
Le JEUDI
Côtes

Castillon
Le MARDI
mairie

Seix
Le VENDREDI
mairie

contact : 06.38.64.95.55
franceservices.itinerant@couserans-pyrenees.fr
9h30-12h30 / 13h30-16h30

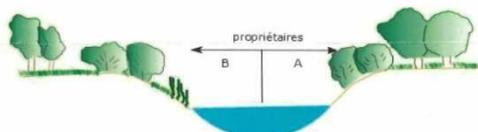
Santé, famille, retraite, logement, impôts...
Les agents France services vous accueillent et sont heureux de vous aider dans toutes vos démarches du quotidien.

proche de vous, proche de chez vous



RIVERAINS DE COURS D'EAU

Le lit des cours d'eau non domaniaux appartient aux propriétaires riverains jusqu'en son milieu. Le riverain est donc propriétaire de la berge et du fond du lit du cours d'eau jusqu'à sa moitié comme présenté sur le schéma ci-dessous.



Les propriétaires riverains ont une obligation légale d'entretien du lit et des berges conformément à l'article L215-14 du code de l'environnement : « Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre le bon écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par l'enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par l'élagage ou le recepage de la végétation des rives ».

Entretien effectué par la collectivité

Un syndicat de gestion des cours d'eau peut légalement se substituer aux propriétaires dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général qui permet de réaliser des opérations groupées d'entretien régulier des cours d'eau réalisées dans le cadre d'un plan pluriannuel de gestion. Ce programme permet d'assurer des travaux d'entretien sur un linéaire important, garantissant ainsi une gestion globale et cohérente des milieux.

Information sur le devenir du bois

Les arbres étant la propriété des propriétaires riverains, le bois sera mis à leur disposition dans une zone leur permettant de le récupérer le plus facilement possible (bord de chemin ou de route sans encombrer les accès). Sinon, il sera stocké hors d'atteinte des crues les plus fréquentes sur la rive de son propriétaire, en bord de parcelle.

Les arbres présentant une valeur marchande ou tout autre intérêt doivent être valorisés au maximum. Dans ce but, les arbres abattus seront ébranchés, laissés en grande longueur et mis en pile. Les résidus de coupe (branches) seront broyés ou brûlés (si aucune autre solution) et les copeaux de bois seront étalés à la limite du talus de berge pour ne pas empiéter sur la parcelle ou stockés sur un emplacement non gênant.

Si le propriétaire souhaite absolument que le bois soit évacué, le(a) technicien(ne) rivière mandaté(e) par le SSV cherchera si possible une solution convenable (propriétaire ou exploitant voisin, exploitant forestier, entreprise en charge des travaux, etc.).

HORAIRES D'OUVERTURE

MAIRIE DÉLÉGUÉE de BORDES

Lundi et mercredi 9h00/12h00

Mardi et jeudi 9h00/12h00 et 14h00/17h00

Tel : 05 61 96 72 57

MAIRIE DÉLÉGUÉE d'UCHENTEIN

Vendredi 14h00/17h00

Tel : 05 61 96 79 22

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Du lundi au jeudi 13h45/16h45

Vendredi 8h30/11h30

Tel : 05 61 04 76 54

L'îlot numérique est à nouveau opérationnel au bureau de poste aux heures d'ouverture.